

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 5 MAI 2020**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Délage, à 16h00.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
 Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil du 5 mai est à huis clos, soit par téléconférence suite aux recommandations du Premier Ministre François Legault dû à la pandémie du COVID-19

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 16h53.

2020-04-CMD126 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LÉGISLATION

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire – 7 avril 2020

2- ADMINISTRATION

2-1 Adoption des comptes et des chèques 82 591,12\$

2-2 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 30 avril 2020

2-3 Refinancement du règlement d'emprunt 478-INC-2009

2-4 Appui – Demande de Financement Emploi et développement social Canada – Programme Nouveaux Horizons présenté par le Club de l'Âge d'Or de Délage

2-5 Permanence employée # 13-0009

2-6 Intérêts sur les taxes municipales

2-7 Soumissions pour l'émission de billets

2-8 Nomination de la technicienne en administration

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4-1 Demande de dérogation mineure – Matricule # 4638-04-7075 – Agrandissement bâtiment principal

4-2 Nomination de la préposée à l'urbanisme saisonnier

5- TRANSPORT

5-1 Demande de soumission pour le fauchage des chemins municipaux

5-2 Ministère du Transport Et de la Sécurité Publique – Pont Joly

5-3 Programme réhabilitation du réseau routier local (RIRL 2017-722)

5-4 Ministère des Transports et Ministère de la Sécurité publique – Demande d'aide financière Pont Joly

5-5 Demande de piquetage sur le chemin Ericksen au bord du Lac Joseph

6- HYGIÈNE DU MILIEU

7- LOISIRS ET CULTURE

7-1 Kino Québec – Plaisirs d'hivers – Déclaration finale de réalisation

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCES

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy, et appuyé par le conseiller Gilles Jolivette, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 17h02.

2020-05-CMD127 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-CMD128 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / AVRIL 2020

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 82 591.12\$.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-CMD129 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 478-INC-2009

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué la Municipalité de Délage souhaite emprunter par billets pour un montant total de 292 300,00 \$ qui sera réalisé le 12 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
478-INC-2009	292 300 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 478-INC-2009, la Municipalité de Délage souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 mai 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	26 400 \$	
2022.	27 000 \$	
2023.	27 600 \$	
2024.	28 200 \$	
2025.	28 800 \$	(à payer en 2025)
2025.	154 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 478-INC-2009 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-CMD130 APPUI – DEMANDE DE FINANCEMENT EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS PRÉSENTÉ PAR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE DÉLÉAGE

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) est un programme fédéral de subvention et de contributions qui soutient les projets dirigés par et pour les aînés;

CONSIDÉRANT que le processus de demande vise à financer des projets allant jusqu'à 25 000,00\$;

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or tient des activités dans le but de socialiser et pour que nos aînés sortent de l'isolement;

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or de Délage désire présenter une demande de financement pour la rénovation et l'agrandissement de la cuisine communautaire;

EN CONSÉQUENCE ce conseil appuie la demande de financement au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) présentée par le Club de l'Âge d'Or de Déléage.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-CMD131 PERMANENCE EMPLOYÉE # 13-0009

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

D'ACCEPTER la permanence de l'employée numéro 13-0009 à titre de Directrice générale adjointe et de secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU que la période de probation de six (6) mois s'est terminée le 4 mars 2020 pour l'employée numéro 13-0009;

ATTENDU que suite à une bonne évaluation et que des rencontres régulières ont contribuées au succès de la probation ;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-CMD132 INTÉRÊTS SUR LES TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité est sensible à la réalité actuelle concernant la pandémie du COVID-19;

CONSIDÉRANT que les directives de la pandémie du COVID-19 du gouvernement provincial ont forcé les commerces à fermer et que plusieurs contribuables se retrouvent sans emploi en cette période de crise;

ATTENDU que la municipalité suspend temporairement le calcul des intérêts applicables aux taxes municipales pour les versements dus au 31 mai sont reportés au 30 juin;

ATTENDU que les membres du Conseil se donnent la possibilité de réévaluer les prochains versements sans intérêts, dépendamment des annonces qui seront faites par le Premier Ministre François Legault, et s'il est autorisé de sortir du confinement et retourné au travail, les intérêts pourront être déterminés, le cas échéant;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-CMD133 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

Date d'ouverture :	5 mai 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 mai 2020
Montant :	292 300 \$		

QUE la Municipalité de Déléage a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 mai 2020, au montant de 292 300 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

26 400 \$	2,26000 %	2021
27 000 \$	2,26000 %	2022
27 600 \$	2,26000 %	2023
28 200 \$	2,26000 %	2024
183 100 \$	2,26000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,26000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

26 400 \$	1,50000 %	2021
27 000 \$	1,60000 %	2022
27 600 \$	1,70000 %	2023
28 200 \$	1,80000 %	2024
183 100 \$	2,00000 %	2025

Prix : 98,15900

Coût réel : 2,40895 %

3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE GATINEAU

26 400 \$	2,68000 %	2021
27 000 \$	2,68000 %	2022
27 600 \$	2,68000 %	2023
28 200 \$	2,68000 %	2024
183 100 \$	2,68000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,68000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Délégation accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 mai 2020 au montant de 292 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 478-INC-2009. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-CMD134 NOMINATION DE LA TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une subvention salariale du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Emploi-Québec dans le volet PRIIME (Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi);

ATTENDU qu'Emploi-Québec paiera 100 % du salaire minimum de 13,10 \$ / heure du 6 mai 2020 au 1^{er} décembre 2020;

ATTENDU que les versements ne seront effectués que sur l'acceptation des pièces requises par Emploi-Québec;

ATTENDU que les documents pouvant être requis pour recevoir les versements (états financiers, rapports d'étape, données statistiques, rapports d'évaluation, suivi des résultats attendus, plan de communication et plan d'activités montrant la contribution d'Emploi-Québec ou du gouvernement du Québec);

ATTENDU que les demandes de versement seront accompagnées des talons de paie couvrant la période demandée devront être soumises aux dates suivantes : 15 juin 2020, 15 juillet 2020, 15 août 2020, 15 septembre 2020, 15 octobre 2020, 15 novembre 2020 et le 15 décembre 2020;

SUITE à l'acceptation de la subvention salariale Volet PRIIME, la directrice générale est autorisée à engager Madame Tatiana Renzo dans le poste de Technicienne en administration en vertu du Programme du 6 mai 2020 au 1^{er} décembre 2020 et que si la candidate rencontre toutes les exigences du poste, elle maintiendra son emploi au terme de l'entente.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-05-CMD135 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -
MATRICULE # 4638-04-7075 – AGRANDISSEMENT
BÂTIMENT PRINCIPAL**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure pour le matricule # 4638-04-7075 a été dûment remplie ainsi que les frais reliés acquittés et déposés;

CONSIDÉRANT que la demande déposée concerne l'agrandissement du bâtiment principal (résidence);

CONSIDÉRANT que la marge avant s'approchant à 4,73 mètres de la marge avant au lieu de 7,6 mètres comme stipulé dans le règlement de zonage N° 354;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du CCU;

D'AUTORISER la dérogation mineure qui aura pour effet de permettre que la marge avant du bâtiment principal (résidence), soit réduite à 4,73 mètres au lieu de 7,6 mètres.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-05-CMD136 NOMINATION DE LA PRÉPOSÉE À L'URBANISME
SAISONNIER**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le poste de Préposé(e) à l'urbanisme est un poste syndiqué;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature a dûment été lancé pour doter le poste d'inspecteur municipal adjoint saisonnier sans succès;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil procède à l'embauche de Madame Sophie Mercier à titre de Préposée à l'urbanisme saisonnier qui est assujetti à une période de probation de six (6) mois (840 heures) à compter du 7 mai 2020;

ATTENDU que le poste de Préposée à l'urbanisme est de 35 heures semaines et que le taux horaire est fixé à 19,00\$/heure jusqu' à la création du poste dans la convention collective;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-05-CMD137 DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE FAUCHAGE
DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

DE LANCER des invitations sur appels d'offres pour le fauchage des bordures des chemins municipaux sur une période de un (1) an, deux (2) ans et trois (3) ans et renouvelable d'année en année;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède pas les équipements pour effectuer de tels travaux;

PAR CONSÉQUENT la directrice générale est autorisée à entreprendre le processus de lancement des appels d'offres sur invitation et, à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à cet effet.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-05-CMD138 MINISTÈRE DU TRANSPORT ET MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE – PONT JOLY**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que le débit des eaux du pont Joly nécessite d'être examiné;

ATTENDU que nous avons examiné le pont Joly et qu'il doit être relevé et la fonçure doit être réparée;

ATTENDU que l'installation de deux (2) ponceaux de six (6) pieds pourrait résoudre également l'écoulement d'eau.

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Délage demande au Ministère des Transports et au Ministère de la Sécurité publique d'étudier et de proposer une solution afin d'améliorer l'écoulement des eaux.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-05-CMD139 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL (RIRL 2017-722)**

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

QUE ce conseil de la Municipalité de Délage autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;

QUE la Municipalité de Délage a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) considérant que la base de calcul de l'aide financière maximale est l'estimation détaillée, tel que notre dossier l'indique;

ATTENDU que la Municipalité de Délage désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la Municipalité de Délage a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-05-CMD140 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE – DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE PONT ERICKSEN**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Délage a reçu le 25 mai 2019 une lettre d'un villégiateur concernant les hautes eaux printanières au Lac Murray (photocopie annexée), nous incitant à examiner le pont situé sur le chemin Éricksen (un ouvrage humain depuis 2008) qui semble avoir réduit la largeur de la rivière d'environ 75% et provoquant un débordement par-dessus le chemin Ericksen lors de la crue des eaux;

ATTENDU que l'on nous demande de faire une modification en y ajoutant deux (2) ou trois (3) ponceaux de bonne dimension au sud du pont qui saurait régler le flux de l'écoulement des eaux du lac Joseph au printemps;

ATTENDU que la Municipalité de Délage a reçu le 13 août 2019 une autre lettre (photocopie annexée) de ce même villégiateur donnant des explications sur leurs constats;

EN CONSÉQUENCE, les membres du Conseil demande au Ministère des Transports et au Ministère de la Sécurité publique d'examiner la possibilité d'installer deux (2) ponceaux de six (6) pieds au pont du chemin Ericksen afin de corriger l'engorgement des eaux lors de la crue des eaux ou de fournir une aide financière pour l'achat de ponceaux;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-05-CMD141 DEMANDE DE PIQUETAGE SUR LE CHEMIN
ERICKSEN AU BORD DU LAC JOSEPH**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu, CONSIDÉRANT que la Municipalité possède un chemin public donnant accès au Lac Joseph;

CONSIDÉRANT que ledit chemin a une largeur de cinquante pieds (50'), mesure anglaise sur toute sa longueur conformément aux dispositions du code municipal;

CONSIDÉRANT que cet accès devrait pouvoir donner accès à deux véhicules de largeur et qu'il est actuellement impossible de connaître les points d'enclaves;

EN CONSÉQUENCE la Municipalité de Délage demande à la Directrice générale de mandater une firme d'arpentage pour piqueter la partie du chemin Ericksen au bord du Lac Joseph, soit à partir du lac sur une distance d'environ 400 à 500 mètres de longueur.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

La conseillère Michelle Briand est contre.

Adoptée à la majorité

**2020-04-CMD142 KINO QUÉBEC – PLAISIRS D'HIVER – DÉCLARATION
FINALE DE RÉALISATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que, tel que conventionné avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), la Municipalité de Délage reconnaît que le projet

Plaisirs d'Hiver est entièrement réalisé et, par la présente, demande le versement final du montant des dépenses admissibles;

ATTENDU que ce conseil, autorise Madame Joanne Poulin, Directrice générale, à déposer le formulaire de reddition de comptes au MEES. Les renseignements fournis dans le présent formulaire sont véridiques et complets et le présent engagement a été consigné au nom de la Municipalité de Délage.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-CMD143 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy, et appuyé du conseiller Gilles Jolivette, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 17h02.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière